

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu, à l'Agence de la Banque à Douala (République du Cameroun), sa quatrième réunion ordinaire de l'année le 18 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales.

Au plan international, la croissance économique mondiale devrait poursuivre son ralentissement en raison principalement de la persistance des tensions commerciales entre les Etats-Unis d'Amérique et certains de leurs partenaires, et l'incertitude liée aux conditions du Brexit, associées à la baisse des exportations et de la production industrielle en Chine.

Au niveau sous-régional, le CPM a passé en revue la situation économique et monétaire récente de la CEMAC, ainsi que les perspectives à court terme. En 2019, la relance de l'activité économique dans les pays membres se poursuivrait. Aussi, est-il prévu pour 2019 : *i*) un taux de croissance de 2,5 % contre 1,8 % en 2018 ; *ii*) une maîtrise des pressions inflationnistes sous le seuil communautaire, avec un taux d'inflation de 1,9 %, contre 2,2 % en 2018 ; *iii*) un excédent du solde budgétaire base engagements, hors dons, qui s'établirait à 0,2 % du PIB en 2019, contre un déficit de 1,0 % du PIB en 2018 ; *iv*) un creusement du déficit du compte courant passant de 2,7 % du PIB en 2018 à 4,4 % en 2019 ; et *v*) un accroissement de la masse monétaire de 9,8 %, ainsi qu'une nette amélioration du taux de couverture extérieure de la monnaie qui passerait de 61,4 % en 2018 à 68,2 % à fin 2019.

Tenant compte de ces perspectives macroéconomiques et après analyse du fonctionnement du marché monétaire et des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire, le CPM a décidé de maintenir inchangés :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 3,50 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de prêt marginal à 6,00 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;

- ✓ les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % et 4,50 % sur les exigibilités à vue et à terme respectivement.

En outre, le Comité a adopté un cadre harmonisé de sanctions applicables aux contreparties dans la mise en œuvre de la politique monétaire à compter du 1^{er} janvier 2020. Il a aussi modifié certaines dispositions de la Décision du 15 juin 2016 fixant les règles, instruments et modalités d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire et fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Cette nouvelle décision élargit la gamme des instruments de ponction de liquidité sur le marché monétaire.

Enfin, le CPM a adopté comme suit le calendrier prévisionnel de ses réunions ordinaires pour l'année 2020 : i) entre le 25 et le 31 mars 2020 pour la première session, ii) entre le 24 et le 30 juin 2020 pour la deuxième session, iii) entre le 26 et le 30 septembre 2020 pour la troisième session, et iv) entre le 17 et le 23 décembre 2020 pour la dernière session.

Fait à Douala, le 18 décembre 2019

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI